PAYS DE BARR
forêver
office de tourisme et de la culture

Registre public d'accessibilité

TOURISME & HANDICAP
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr

Bureau d'Information Touristique de Barr

Place de l'Hôtel de Ville
67140 BARR
Tél : 03 88 08 66 65
www.paysdebarr.fr/visiter

Bureau d'Information Touristique de Dambach-la-Ville

Place du Marché
67650 DAMBACH-LA-VILLE
Tél : 03 88 08 66 65
www.paysdebarr.fr/visiter

Sommaire

1/ L'accessibilité au bureau d'information touristique de Barr
1.1/ Accès au bureau d'information touristique, Place de l'Hôtel de Ville et 6 rue des Bouchers
1.2/ Fiche synthèse "accessibilité de l'établissement"

2/ L'accessibilité au bureau d'information touristique de Dambach-la-Ville
2.1/ Accès au bureau d'information touristique, Place du Marché
2.2/ Fiche synthèse "accessibilité de l'établissement"

3/ Les actions de formation du personnel chargé d'accueil

4/ Découvrir l'offre accessible du territoire

Annexes :

5/ La plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »

6/ Attestations de formation/ sensibilisation de l'équipe

7/ Certification FALC

8/ Les pièces administratives pour le bureau d'information touristique de Barr

9/ Les pièces administratives pour le bureau d'information touristique de Dambach-la-Ville

1/ L'accessibilité au bureau d'information touristique de Barr



Entrée standard (Place de l'Hôtel de Ville)



Entrée accessible aux personnes à mobilité réduites (6 rue des Bouchers)

1.1/ Accès au bureau d'information touristique, Place de l'Hôtel de Ville et 6 rue des Bouchers

Le bureau de Barr accueille le public une grande partie de l'année, à l'exception du mois de janvier. Il dispose de deux entrées :

- une entrée standard (Place de l'Hôtel de Ville) avec 4 marches descendantes,
- une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite (6 rue des Bouchers).

Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite est située juste avant les arcades de l'office de tourisme, rue des bouchers, à 30 mètres du bureau d'accueil.
Dans l'espace d'accueil, un comptoir bas est spécialement aménagé pour les personnes en fauteuil roulant. L'accès aux autres espaces se fait sans obstacle particulier pour les personnes à mobilité réduite.

Une boucle magnétique est disponible dans chaque bureau, pour les personnes appareillées (position T).

Des documents sont disponibles sur demande (affiche pour informer des outils dans le bureau d'accueil) :

- un Guide d'accueil simplifié pour les personnes déficientes mentales
- un Guide de destination en braille pour les non voyants
- un Guide de destination en grands caractères
- Une liste des établissements accessibles des environs

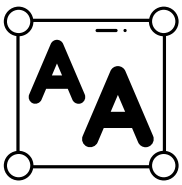
L'établissement ne dispose pas de sanitaires. Le personnel peut fournir une aide humaine si nécessaire pour l'accès aux services et à la documentation.

PAYS DE BARR forêver
office de tourisme et de la culture



OUTILS A VOTRE DISPOSITION

- **DOCUMENT GRAND CARACTERES**



- **DOCUMENT EN BRAILLE**



- **DOCUMENT EN FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE**



- **LOUPES DE LECTURE**



- **ENREGISTREMENTS AUDIOS POSSIBLES A LA DEMANDE**





Accessibilité de l'établissement

Bienvenue au bureau d'Information Touristique de Barr

(Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr)

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☑ oui ❑ non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☑ oui ❑ non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. ☑
C'est-à-dire que le personnel est informé
de la nécessité d'adapter son accueil
aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☑
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé. ☑

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☑ oui ❑ non

→ Le personnel connait le matériel ☑ oui ❑ non

Contact :

Céline Narcy, directrice : c.narcy@paysdebarr.fr

Consultation du registre public d'accessibilité :

☑ à l'accueil ☑ sur le site internet

N° SIRET : 923 301 899 00012

Adresse : Place de l'Hôtel de Ville 67140 BARR

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017



Certaines prestations ne sont pas accessibles

1. Accès par l'entrée secondaire située Place de l'Hôtel de Ville non accessible aux personnes à mobilité réduite

Ce service sera accessible le : ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ☑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☑ oui ❑ non

2.

.....

Ce service sera accessible le : ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ❑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

❑ oui ❑ non

3.

.....

Ce service sera accessible le : ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ❑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

❑ oui ❑ non

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017

2/ L'accessibilité au bureau d'information touristique de Dambach-la-Ville



Entrée du bâtiment



Entrée du bureau d'information touristique

2.1/ Accès au bureau d'information touristique, Place du Marché

Le bureau de Dambach-la-Ville accueille le public une grande partie de l'année. Fermé en janvier, février et mars, il reste ouvert pendant toutes les vacances scolaires, toutes zones confondues.

L'entrée principale, légèrement en surplomb du trottoir, comporte trois marches donnant accès à une estrade. Un accès PMR est aménagé sur le côté gauche du bâtiment par une rampe. L'entrée dispose d'un sas dont les deux portes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Une place de stationnement PMR sera prochainement créée à l'arrière de l'Office de Tourisme, où se trouve également une porte équipée d'un dispositif d'appel. Une autre place PMR est située devant l'Hôtel de Ville, juste en face de l'Office de Tourisme, à 20 mètres.

L'établissement dispose de sanitaires accessibles aux PMR. Dans l'espace d'accueil, un comptoir bas est aménagé pour les personnes en fauteuil roulant. Les autres espaces sont accessibles sans obstacle particulier.

Une boucle magnétique est disponible dans chaque bureau pour les personnes appareillées (position T).

Des documents sont disponibles sur demande (affiche pour informer des outils dans le bureau d'accueil) :

- un Guide d'accueil simplifié pour les personnes déficientes mentales
- un Guide de destination en braille pour les non voyants
- un Guide de destination en grands caractères
- Une liste des établissements accessibles des environs



Accessibilité de l'établissement

Bienvenue au Bureau d'Information Touristique de Dambach-la-Ville

(Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr)

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☑ oui ❑ non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☑ oui ❑ non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. ☑
C'est-à-dire que le personnel est informé
de la nécessité d'adapter son accueil
aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☑
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé. ☑

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☑ oui ❑ non

→ Le personnel connait le matériel ☑ oui ❑ non

Contact :

Céline Narcy, directrice : c.narcy@paysdebarr.fr

Consultation du registre public d'accessibilité :

☑ à l'accueil ☑ sur le site internet

N° SIRET : 923 301 899 00012

Adresse : Place du Marché 67650 DAMBACH-LA-VILLE

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017



Certaines prestations ne sont pas accessibles

1.

.....

Ce service sera accessible le : ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ❑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

❑ oui ❑ non

2.

.....

Ce service sera accessible le : ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ❑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

❑ oui ❑ non

3.

.....

Ce service sera accessible le : ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ❑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

❑ oui ❑ non

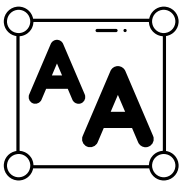
Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017

PAYS DE BARR forêver
office de tourisme et de la culture



OUTILS A VOTRE DISPOSITION

- **DOCUMENT GRAND CARACTERES**



- **DOCUMENT EN BRAILLE**



- **DOCUMENT EN FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE**



- **LOUPES DE LECTURE**



- **ENREGISTREMENTS AUDIOS POSSIBLES A LA DEMANDE**



3/ Les actions de formation du personnel chargé d'accueil

Dans le cadre de l'obtention de la marque Tourisme & Handicap pour deux des Bureaux d'Information Touristique de l'Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr, deux personnes ont suivi la formation dispensée par l'association Tourisme et Handicap.

Les autres membres de l'équipe ont suivi une sensibilisation par Alsace Destination Tourisme et reçu un guide pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap.

Pour les saisonniers, un dossier "Accessibilité" leur sera présenté lors de leur formation de début de saison. Le contenu intègrera une présentation de la démarche Accessibilité de l'Office de Tourisme et de la Culture et des supports et outils proposés aux visiteurs ainsi que des mises en situation.

4/ Découvrir l'offre accessible du territoire

L'Office de Tourisme du Pays de Barr est labellisé Tourisme & Handicap pour les handicaps moteur, visuel et auditif. Des équipements et outils adaptés sont également proposés pour faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap.

Des aménagements et supports spécifiques sont disponibles : entrées de plain-pied, comptoirs surbaissés, boucle magnétique, documents en gros caractères, livret en braille, loupes de lecture et livret certifié FALC (Facile à lire et à comprendre). Un enregistrement audio peut également être proposé sur demande.

Pour plus d'informations sur les équipements et services disponibles, une page est disponible sur notre site internet « Vos vacances accessibles »

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➦ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➦ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➦ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➦ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- ➦ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➦ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➦ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➦ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➦ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➦ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➦ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➦ Proposez de quoi écrire.
- ➦ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

➦ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.

➦ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.

➦ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.

➦ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette…

➦ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.

➦ Si de la documentation est remise (menu, catalogue…), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.

➦ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.

➦ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.

➦ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;

✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;

✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;

✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;

✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

➦ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.

➦ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.

➦ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.

➦ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).

➦ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ Un stress important ;

✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;

✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

➦ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.

➦ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.

➦ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MTES-MCT/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PERSONNES AVEC UNE DÉFICIENCE :	
AUDITIVE	→ Communication orale → Compréhension des consignes et des informations → Accès aux informations sonores → Manque d'informations écrites
VISUELLE	→ Usage de l'écriture et de la lecture → Repérage des lieux et des entrées → Déplacements et identification des obstacles
MOTRICE	→ Déplacements → Station debout et attentes prolongées → Préhension des objets
INTELLECTUELLE / COGNITIVE	→ Concentration → Déchiffrage des informations et de la signalisation → Utilisation des appareils (machine à café, ...) → Repérage dans l'espace
PSYCHIQUE	→ Stress important → Gestes incontrôlés ou réactions inadaptées au contexte → Communication

Bien accueillir toutes les personnes en situation de handicap

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap

1



Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.

2



Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.

3



Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.

4



Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Tous les handicaps sont différents, mais l'attitude d'accueil fait la différence !

Handicap moteur · Handicap visuel · Handicap auditif · Handicap psychique · Déficience intellectuelle · Handicap en situation · Maladies invalidantes

Bienveillance, respect et écoute sont nos meilleurs atouts !

ATTESTATION DE FORMATION

Annette MASSON Présidente Association Tourisme et Handicaps certifie que :
POTEREAU Emilie
Chargée de développement touristique
a participé à la formation organisée par l'Association Tourisme & Handicaps ATH – en tant que salariée de : Office de tourisme et de la culture du Pays de Barr

Conseillers en séjours Tourisme et Handicap
Mercredi 17 et jeudi 18 juin 2026
de 9H00 à 17H00 (14 heures) à STRASBOURG

Les objectifs de ce stage :
1. Connaitre les 4 principales familles de déficience,
2. Connaitre et comprendre les différents critères à mettre en œuvre pour obtenir le label d'Etat Tourisme et Handicap,
3. Savoir procéder au recensement de l'offre accessible de leur territoire,
4. Savoir organiser leur espace d'accueil,
5. Savoir présenter l'offre adaptée de son territoire (forme : police, contraste…)

Fait à Paris, le 09/07/2026

Annette Masson
Présidente
Association Tourisme et Handicaps

Association Tourisme et Handicaps
15 avenue Carnot – 75017 Paris
Téléphone : 01 44 11 10 41 - Courriel : ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr
Siret : 43941802100051

ATTESTATION DE FORMATION

Annette MASSON Présidente Association Tourisme et Handicaps certifie que :
PELTIER Ophélie
Responsable Accueil
a participé à la formation organisée par l'Association Tourisme & Handicaps ATH – en tant que salariée de : Office de tourisme et de la culture du Pays de Barr

Conseillers en séjours Tourisme et Handicap
Mercredi 17 et jeudi 18 juin 2026
de 9H00 à 17H00 (14 heures) à STRASBOURG

Les objectifs de ce stage :
1. Connaitre les 4 principales familles de déficience,
2. Connaitre et comprendre les différents critères à mettre en œuvre pour obtenir le label d'Etat Tourisme et Handicap,
3. Savoir procéder au recensement de l'offre accessible de leur territoire,
4. Savoir organiser leur espace d'accueil,
5. Savoir présenter l'offre adaptée de son territoire (forme : police, contraste…)

Fait à Paris, le 09/07/2026

Annette Masson
Présidente
Association Tourisme et Handicaps



Association Tourisme et Handicaps
15 avenue Carnot – 75017 Paris
Téléphone : 01 44 11 10 41 - Courriel : ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr
Siret : 43941802100051

Sensibilisation “Tourisme & Handicap”

Attestation de participation

Par la présente, **Alsace Destination Tourisme** atteste que **Céline NARCY de l’Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr** a participé à la sensibilisation “**Tourisme & Handicap"**, le 28 avril 2026 à Haguenau.

Objectifs :

- Sensibiliser et former les acteurs du tourisme aux enjeux de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, en lien avec les labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.
- Comprendre les attentes et exigences liées à ces labels pour améliorer l'accueil des personnes handicapées au sein des structures touristiques.

Les principales thématiques abordées étaient les suivantes :

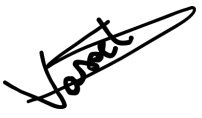
- **Présentation des chiffres clés** concernant les personnes handicapées et leur accès au tourisme
- **Le label d'État Tourisme et Handicap** : objectifs du label, les bénéficiaires et son fonctionnement en Alsace
- **Le label d'État Destination Pour Tous** : critères d'attribution, les exigences et le fonctionnement du label
- **Les principales familles de déficiences et les aménagements nécessaires** : Déficience mentale, motrice, auditive et visuelle, ainsi que les aménagements adaptés pour chaque type de déficience

Cette sensibilisation a permis aux participants d'approfondir leur compréhension des démarches liées à l'accessibilité et des actions à mettre en place pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans le secteur touristique. Les participants repartent avec des connaissances pratiques pour progresser dans l’obtention des labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.

Le 5 mai 2026

Camille VASSET,

Chargée de mission Qualité et Formation
Alsace Destination Tourisme



Siège social d’Alsace Destination Tourisme
1 rue Camille Schlumberger BP 60337
F 68006 Colmar Cedex
Tél + 33 (0) 3 89 20 10 68 - info@adt.alsace
www.alsace-destination-tourisme.com

Sensibilisation “Tourisme & Handicap”

Attestation de participation

Par la présente, **Alsace Destination Tourisme** atteste qu’**Émilie POTEREAU de l’Office du Tourisme et de la Culture du Pays de Barr** a participé à la sensibilisation **"Tourisme & Handicap"**, organisée le 23 avril 2026 à Colmar.

Objectifs :

- Sensibiliser et former les acteurs du tourisme aux enjeux de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, en lien avec les labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.
- Comprendre les attentes et exigences liées à ces labels pour améliorer l'accueil des personnes handicapées au sein des structures touristiques.

Les principales thématiques abordées étaient les suivantes :

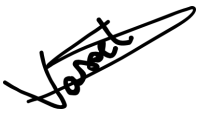
- **Présentation des chiffres clés** concernant les personnes handicapées et leur accès au tourisme
- **Le label d'État Tourisme et Handicap** : objectifs du label, les bénéficiaires et son fonctionnement en Alsace
- **Le label d'État Destination Pour Tous** : critères d'attribution, les exigences et le fonctionnement du label
- **Les principales familles de déficiences et les aménagements nécessaires** : Déficience mentale, motrice, auditive et visuelle, ainsi que les aménagements adaptés pour chaque type de déficience

Cette sensibilisation a permis aux participants d'approfondir leur compréhension des démarches liées à l'accessibilité et des actions à mettre en place pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans le secteur touristique. Les participants repartent avec des connaissances pratiques pour progresser dans l’obtention des labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.

Le 5 mai 2026

Camille VASSET,

Chargée de mission Qualité et Formation
Alsace Destination Tourisme



Siège social d’Alsace Destination Tourisme
1 rue Camille Schlumberger BP 60337
F 68006 Colmar Cedex
Tél + 33 (0) 3 89 20 10 68 - info@adt.alsace
www.alsace-destination-tourisme.com

Sensibilisation “Tourisme & Handicap”

Attestation de participation

Par la présente, **Alsace Destination Tourisme** atteste que **Lucie MARTIN de l’Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr** a participé à la sensibilisation “**Tourisme & Handicap"**, le 28 avril 2026 à Haguenau.

Objectifs :

- Sensibiliser et former les acteurs du tourisme aux enjeux de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, en lien avec les labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.
- Comprendre les attentes et exigences liées à ces labels pour améliorer l'accueil des personnes handicapées au sein des structures touristiques.

Les principales thématiques abordées étaient les suivantes :

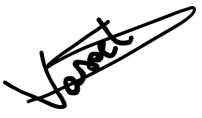
- **Présentation des chiffres clés** concernant les personnes handicapées et leur accès au tourisme
- **Le label d'État Tourisme et Handicap** : objectifs du label, les bénéficiaires et son fonctionnement en Alsace
- **Le label d'État Destination Pour Tous** : critères d'attribution, les exigences et le fonctionnement du label
- **Les principales familles de déficiences et les aménagements nécessaires** : Déficience mentale, motrice, auditive et visuelle, ainsi que les aménagements adaptés pour chaque type de déficience

Cette sensibilisation a permis aux participants d'approfondir leur compréhension des démarches liées à l'accessibilité et des actions à mettre en place pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans le secteur touristique. Les participants repartent avec des connaissances pratiques pour progresser dans l’obtention des labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.

Le 5 mai 2026

Camille VASSET,

Chargée de mission Qualité et Formation
Alsace Destination Tourisme



Siège social d’Alsace Destination Tourisme
1 rue Camille Schlumberger BP 60337
F 68006 Colmar Cedex
Tél + 33 (0) 3 89 20 10 68 - info@adt.alsace
www.alsace-destination-tourisme.com

Sensibilisation “Tourisme & Handicap”

Attestation de participation

Par la présente, **Alsace Destination Tourisme** atteste que **Maryline BOOTZ de l’Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr** a participé à la sensibilisation “**Tourisme & Handicap"**, le 28 avril 2026 à Haguenau.

Objectifs :

- Sensibiliser et former les acteurs du tourisme aux enjeux de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, en lien avec les labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.
- Comprendre les attentes et exigences liées à ces labels pour améliorer l'accueil des personnes handicapées au sein des structures touristiques.

Les principales thématiques abordées étaient les suivantes :

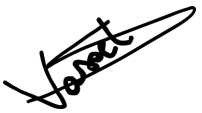
- **Présentation des chiffres clés** concernant les personnes handicapées et leur accès au tourisme
- **Le label d'État Tourisme et Handicap** : objectifs du label, les bénéficiaires et son fonctionnement en Alsace
- **Le label d'État Destination Pour Tous** : critères d'attribution, les exigences et le fonctionnement du label
- **Les principales familles de déficiences et les aménagements nécessaires** : Déficience mentale, motrice, auditive et visuelle, ainsi que les aménagements adaptés pour chaque type de déficience

Cette sensibilisation a permis aux participants d'approfondir leur compréhension des démarches liées à l'accessibilité et des actions à mettre en place pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans le secteur touristique. Les participants repartent avec des connaissances pratiques pour progresser dans l’obtention des labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.

Le 5 mai 2026

Camille VASSET,

Chargée de mission Qualité et Formation
Alsace Destination Tourisme



Siège social d’Alsace Destination Tourisme
1 rue Camille Schlumberger BP 60337
F 68006 Colmar Cedex
Tél + 33 (0) 3 89 20 10 68 - info@adt.alsace
www.alsace-destination-tourisme.com

Sensibilisation “Tourisme & Handicap”

Attestation de participation

Par la présente, **Alsace Destination Tourisme** atteste que **Ophélie PELTIER de l’Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr** a participé à la sensibilisation “**Tourisme & Handicap"**, le 28 avril 2026 à Haguenau.

Objectifs :

- Sensibiliser et former les acteurs du tourisme aux enjeux de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, en lien avec les labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.
- Comprendre les attentes et exigences liées à ces labels pour améliorer l'accueil des personnes handicapées au sein des structures touristiques.

Les principales thématiques abordées étaient les suivantes :

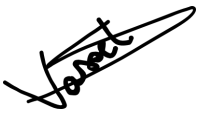
- **Présentation des chiffres clés** concernant les personnes handicapées et leur accès au tourisme
- **Le label d'État Tourisme et Handicap** : objectifs du label, les bénéficiaires et son fonctionnement en Alsace
- **Le label d'État Destination Pour Tous** : critères d'attribution, les exigences et le fonctionnement du label
- **Les principales familles de déficiences et les aménagements nécessaires** : Déficience mentale, motrice, auditive et visuelle, ainsi que les aménagements adaptés pour chaque type de déficience

Cette sensibilisation a permis aux participants d'approfondir leur compréhension des démarches liées à l'accessibilité et des actions à mettre en place pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans le secteur touristique. Les participants repartent avec des connaissances pratiques pour progresser dans l’obtention des labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.

Le 5 mai 2026

Camille VASSET,

Chargée de mission Qualité et Formation
Alsace Destination Tourisme



Siège social d’Alsace Destination Tourisme
1 rue Camille Schlumberger BP 60337
F 68006 Colmar Cedex
Tél + 33 (0) 3 89 20 10 68 - info@adt.alsace
www.alsace-destination-tourisme.com

Sensibilisation “Tourisme & Handicap”

Attestation de participation

Par la présente, **Alsace Destination Tourisme** atteste que **Tiffany ZEMB de l’Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr** a participé à la sensibilisation “**Tourisme & Handicap"**, le 28 avril 2026 à Haguenau.

Objectifs :

- Sensibiliser et former les acteurs du tourisme aux enjeux de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, en lien avec les labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.
- Comprendre les attentes et exigences liées à ces labels pour améliorer l'accueil des personnes handicapées au sein des structures touristiques.

Les principales thématiques abordées étaient les suivantes :

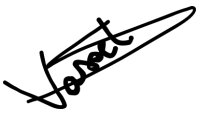
- **Présentation des chiffres clés** concernant les personnes handicapées et leur accès au tourisme
- **Le label d'État Tourisme et Handicap** : objectifs du label, les bénéficiaires et son fonctionnement en Alsace
- **Le label d'État Destination Pour Tous** : critères d'attribution, les exigences et le fonctionnement du label
- **Les principales familles de déficiences et les aménagements nécessaires** : Déficience mentale, motrice, auditive et visuelle, ainsi que les aménagements adaptés pour chaque type de déficience

Cette sensibilisation a permis aux participants d'approfondir leur compréhension des démarches liées à l'accessibilité et des actions à mettre en place pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans le secteur touristique. Les participants repartent avec des connaissances pratiques pour progresser dans l’obtention des labels Tourisme et Handicap et Destination Pour Tous.

Le 5 mai 2026

Camille VASSET,

Chargée de mission Qualité et Formation
Alsace Destination Tourisme



Siège social d’Alsace Destination Tourisme
1 rue Camille Schlumberger BP 60337
F 68006 Colmar Cedex
Tél + 33 (0) 3 89 20 10 68 - info@adt.alsace
www.alsace-destination-tourisme.com

CERTIFICATION FALC

Ce document vous garantit la participation de personnes en situation de handicap intellectuel, dans le respect des règles du FAcile à Lire et à Comprendre et selon le cahier des charges de la Marque Qualité FALC.

Nom du client : Office du Tourisme et de la Culture du Pays de Barr

Caractéristiques du document FALC

Nom du document : Guide d'accueil simplifié du Pays de Barr

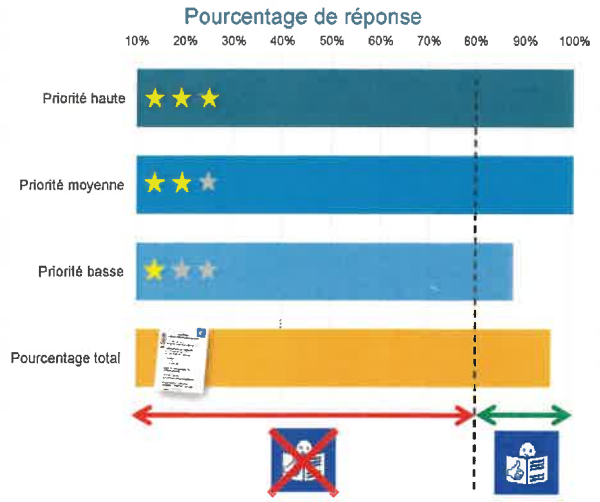
Commande du client:

- ~~☐ Traduction~~
- ☒ Relecture
- ☒ Validation
- ~~☐ Pictogrammes~~
- ~~☐ Illustrations~~
- ~~☐ Mise en page~~

Format du support : Document PDF A4

Nombre de pages : 18

Résultats de l'évaluation



Note globale du document : 19.1/20

Pourcentage de réponse aux règles FALC : 95 %

Observations

Ci-jointe la liste de vérification du document en FALC (Checklist).

Recommandations

Toute modification du document ultérieure à la date ci-dessous, rendrait cette conformité FALC caduque. En cas de besoin de modification nous vous conseillons de reprendre contact avec nous.

Document certifié conforme par les experts d'usage des ateliers de transcription FALC du centre de Formation ETAPES de l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace. L'expertise répond aux règles établies par les instances françaises et européennes.

Centre de formation ETAPES
Adapei Papillons Blancs d'Alsace
24 rue du château
67380 LINGOLSHEIM
03 88 77 54 57
centredeformation@apba.eu

Date : 12 Octobre 2026

Signature du coordinateur FALC

Adapei Papillons Blancs d'Alsace
Centre de Formation ETAPES
24 rue du Château
67380 LINGOLSHEIM

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE (SCDS) ERP - IGH
S.I.S. 67

Obernai, le 04/05/2023

AVIS DE LA SCDS

Séance du 04/05/2023

PROCES – VERBAL

Conformément aux textes en vigueur, la Sous-Commission Consultative Départementale de la Sécurité dans les ERP / IGH a procédé à l'examen du dossier suivant :

SALLE DE LA LAUBE
DAMBACH-LA-VILLE

Visite périodique du 06/02/2023



Rapporteur : Capitaine Julien GROELL

Références : SIS 67 - IT - D-2023-001946 - E-8467501230026

Adresse de l'établissement : 4 Place du Marché - 67650 DAMBACH-LA-VILLE

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

RAPPORT DE VISITE

I. GENERALITES

Visite périodique réalisée le 06/02/2023 à 10:30 en présence des membres suivants :

Mr HAULLER Claude	Maire de la commune de DAMBACH-LA-VILLE
Capitaine GROELL Julien	Représentant du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin

Ont également participé à la visite :

Mme MEYER Florence	Secrétaire de la mairie de DAMBACH-LA-VILLE
Mr BOTTINELLI Dorian	Agent technique de la ville

Principales règlementations applicables

Code général des collectivités territoriales (art. L.1424-2, L.2213-32, L.2225-1 à L.2225-4, R.2225-2 à R.2225-10)

Code de la construction et de l'habitation, dispositions relatives aux établissements recevant du public (art. R.143-1 à R.143-47 et R.157-1 à R.157-4)

Arrêté du 22 juin 1990 fixant le règlement de sécurité des ERP de 5ème catégorie

Arrêté du 25 juin 1980 modifié, dispositions générales applicables aux ERP du 1er groupe

Arrêté du 21 juin 1982 modifié, dispositions particulières applicables aux ERP du type N

Arrêté du 21 avril 1983 modifié, dispositions particulières applicables aux ERP du type W

Arrêté du 5 février 2007, dispositions particulières applicables aux ERP du type L

Arrêté du 23 juin 1978 modifié concernant les dispositions dans les chaufferies

Arrêté préfectoral du Bas-Rhin du 15 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie

II. ANALYSE DES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE

Aperçu de l'établissement visité

L'établissement datant du 19ème siècle est édifié en R+2+combles. Celui-ci a été entièrement réhabilité en 2004, il est composé :

- au rdc : l'accueil de l'office de tourisme, une grande cuisine, une chaufferie au gaz et des sanitaires,
- au 1er étage : une salle multifonction d'environ 180m², un coin bar avec un office et un local de rangement (**cette salle est considérée comme un EAS pour le niveau**),
- au 2ème étage : 2 salles de répétition pour la musique et de réunion et 2 locaux de rangement (**l'ensemble est limité à 19 personnes selon l'engagement du Maire du 29/01/2003**).
- les combles.

Un escalier encloisonné dessert les différents niveaux, celui-ci permet au dernier étage de maintenir **un espace d'attente pour les PMR avec 2 emplacements** pour les fauteuils roulants. Par ailleurs, un 2ème escalier à l'air libre dessert la salle du 1er niveau.

L'établissement ne comporte aucune dérogation à la règlementation.

Historique

19ème siècle	Construction de l'établissement
2004	Réhabilitation complète du bâtiment
2019	Avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement
2028	Prochaine visite périodique

Classement

Avant la visite

Types : L N W

Catégorie : 4ème pour 296 personnes au titre du public

Détail des activités ou exploitations :

Activités ou exploitations		Effectifs	
Nature des activités et locaux concernés	Type(s)	Public	Personnel
Salle multi-activités	L	273 *1 personne / m²*	
Restauration	N	273 *1 personne / m²*	
Accueil office du tourisme	W	23 *sur déclaration*	
Totaux	L, N, W	296	

Après la visite

Classement non modifié.

Implantation

Desserte

Accès par la place du marché

Isolement par rapport aux tiers

Oui

Construction

Structure

Maçonnerie

Couverture

Tuiles

Façades

Crépis

Distribution intérieure

Traditionnel

Dégagements

Niveaux	Effectifs		Réglementaires		Réalisés	
RDC	23	222	2	4 UP	2	4UP
1er étage	180	199	2	3 UP	2	4UP
2ème étage	19		1	1 UP	1	1UP

Désenfumage

Désenfumage naturel de l'escalier

Electricité et éclairage

Eclairage de sécurité via BAES

Chauffage, climatisation et ventilation

Chauffage et climatisation

Chaufferie au gaz de 70KW

Risques particuliers

Gaz combustibles et hydrocarbures

Méthane

Grande cuisine

Grande cuisine au Rdc qui dessert le 1er étage par un monte plat.

Moyens de secours

Défibrillateur automatisé externe

Points d'eau d'incendie

Poteaux normalisés à proximité de l'établissement

Moyens d'extinction

Extincteurs adaptés aux risques

Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

Plan à jour à disposition.

Système de sécurité incendie

Alarme de type 4 avec flash lumineux

Système d'alerte

Téléphone urbain

Entretiens, vérifications, formations et exercices

Le registre de sécurité a été présenté et signé par le rapporteur.

Intitulé		Organisme	Date	Commentaires
Désenfumage non asservi au SSI		APAVE	12/07/2022	RAS
Chauffage		APAVE ANDLAUER	12/07/2022	ANDLAUER le 29/09/2022 – RAS
Ramonage		ENGEL	10/05/2022	Contrat annuel
Gaz combustible		APAVE	12/07/2022	RAS
Électricité et éclairage de sécurité	ERP	APAVE	12/07/2022	RAS
	Code du travail			
Ascenseur + passe plat	Entretien	AMS	12/01/2023	RAS – contrat annuel
Grande cuisine	Entretien	Hygiène 3D	10/02/2023	
	Nettoyage des hottes	Hygiène 3D	10/02/2023	
	Vérification	APAVE	12/07/2023	
SSI ou alarme	Entretien	APAVE	12/07/2022	RAS
Extincteurs		CHUBB	23/08/2022	
DAE				Présent

Essais réalisés

Objet		Résultat	Commentaires
Détection incendie		Concluant	
Alarme		Concluant	
Compartimentage		Concluant	
Non arrêt de la cabine d'ascenseur au niveau sinistré		Concluant	
Déverrouillage des issues de secours		Concluant	
Éclairage de sécurité		Concluant	
Désenfumage	Locaux	Non réalisé	
	circulations	Non réalisé	
	Escaliers	Concluant	
Alerte		Non réalisé	
Consignes et formation du personnel		Non réalisé	
Évacuation des personnes		Non réalisé	

III. PROPOSITIONS

Prescriptions

1. Mettre en place dans l'espace d'attente au niveau du 2ème étage, un moyen permettant à la personne de signaler sa présence. (CO57)

2. Limiter à 19 personnes l'accès aux salles ou ensemble de salles ne disposant que d'un dégagement de 1 UP ou créer un deuxième dégagement. (CO36)

3. Faire parvenir à la SCDS le relevé de mesures des débits des poteaux d'incendie normalisés assurant la défense extérieure contre l'incendie de l'établissement. Ces mesures doivent être effectuées sous une pression dynamique supérieure ou égale à 1bar. (MS 6)

Un guide relatif à la prévention des risques d'incendie et de panique à destination de l'exploitant est disponible sur Internet à cette adresse :

https://www.sis67.alsace/fr/sis-67/prevention/guide-de-lexploitant

Avis

Le groupe de visite propose à la SCDS :

- de maintenir l'avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.

Rappel de l'article L14 relatif au service de sécurité incendie :

Service sécurité incendie : le service de sécurité incendie est défini à l'article MS 46.
Service de représentation : le service de représentation est composé de personnel formé conformément aux dispositions de l'article MS 48, et vient en complément du service de sécurité incendie pendant la durée des représentations.

Les agents du service de représentation doivent connaître l'établissement et être munis notamment de moyens de communication. Ils seront plus particulièrement chargés :

- de la surveillance de la salle et de la scène ;
- d'assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.

L'organisation du service de sécurité incendie et de représentation est déterminée suivant la nature de l'activité.

§ 1. Organisation du service de sécurité incendie dans les salles de spectacles :

ÉTABLISSEMENT	**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE Section IV du chapitre XI du livre II titre Ier**	**SERVICE DE REPRÉSENTATION qui vient en complément du service de sécurité incendie. Il ne peut être distrait de ses missions spécifiques**
3e et 4e catégories avec espace scénique intégré ou adossé et décors de catégorie M2, ou classés C-s2, d0 ou bois classé M3.	Deux personnes désignées qui peuvent toutes les deux être employées à d'autres tâches.	1 SSIAP 1.

§ 2. Organisation du service de sécurité incendie dans les salles de projection :

ÉTABLISSEMENT	**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE des salles de projections**
Autres établissements.	Une personne désignée qui peut être employée à d'autres tâches.

§ 3. Organisation du service de sécurité incendie dans les autres établissements de type L :

ÉTABLISSEMENT	**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE autres établissements**
Autres établissements.	Une personne désignée qui peut être employée à d'autres tâches.

AVIS ET PRESCRIPTIONS DE LA CCDSA / SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE DANS LES ERP / IGH (SCDS) :

- **MEMBRES DE DROIT PRESENTS :**

- Président :	**M. Christian MICHALAK**
- Direction des Sécurités :	**Mme Stéphanie LINDER**
- SIS :	**Cdt Rémy PERCQ**
- DDT :	**M. Patrice LIMASSET**
- DDSP :	**M. Eric LAMARRE**
- Mairie :	

- **PRESCRIPTIONS DE LA SCDS :**

1. Mettre en place dans l'espace d'attente au niveau du 2ème étage, un moyen permettant à la personne de signaler sa présence. (CO57)

2. Limiter à 19 personnes l'accès aux salles ou ensemble de salles ne disposant que d'un dégagement de 1 UP ou créer un deuxième dégagement. (CO36)

3. Faire parvenir à la SCDS le relevé de mesures des débits des poteaux d'incendie normalisés assurant la défense extérieure contre l'incendie de l'établissement. Ces mesures doivent être effectuées sous une pression dynamique supérieure ou égale à 1bar. (MS 6)

- **AVIS DE LA SCDS :**

Après avoir consulté le rapporteur en matière de sécurité incendie et de panique, la CCDSA / Sous-Commission Départementale de la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP / IGH **maintient l'AVIS FAVORABLE à la poursuite de l'exploitation de la SALLE DE LA LAUBE - 4 Place du Marché à DAMBACH-LA-VILLE.**

Notifié à l'autorité de police :
(Art. 42 du décret du 8 mars 1995)
Maire de DAMBACH-LA-VILLE

Copie à :
. Sous Préfecture de Sélestat-Erstein
. SIS
. DDT
. Gendarmerie

Le Président,

Monsieur Thierry ROGELET
Sous-préfet de l'arrondissement
de MOLSHEIM